

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue à huis clos, le 22 février 2021 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, et par vidéo-conférence, Élane Brière, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-02-15

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-02-16

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :

8.1 Signature du contrat de surveillance du système de sécurité de la caserne numéro 3.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-02-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 25 janvier 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 25 janvier 2021.

ADOPTÉE.

A-21-02-18

ACCEPTATION DU PROJET DE BOUCHERIE NORD-EST POUR L'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par Boucherie Nordest;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire relocaliser ses opérations quotidiennes incluant principalement une salle de découpage, des chambres froides, des congélateurs, une cuisine industrielle, une salle d'accueil et des bureaux administratifs, se spécialisant dans le domaine de la transformation et de la distribution alimentaire;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter le projet présenté par Boucherie Nordest pour l'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

ADOPTÉE.

A-21-02-19

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-74 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Madame la conseillère Éline Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-74 visant à décréter un emprunt et une dépense au montant de 80 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport pour le Service de la sécurité incendie incluant le coût d'achat du véhicule, le coût d'achat et d'installation des équipements d'éclairage et le coût d'installation des équipements du poste de commandement, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-21-02-20

CRÉATION DU PROJET R21-470-A ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE 6 HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-11 de l'Agglomération de Mont-Laurier et ses amendements constituant un fonds de roulement de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition de 6 habits de combat pour le Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, de décréter un emprunt temporaire au montant de 12 283,54 \$ à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Mont-Laurier pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition de 6 habits de combat pour le Service de la sécurité incendie, au montant de 13 452,08 \$, la différence de 1 168,54 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026 inclusivement, par versements de 2 456,70 \$ la 1^{ère} année et de 2 456,71 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 12 283,54 \$ soit effectué du fonds de roulement de l'Agglomération à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R21-470-A.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-02-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire